

COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (Savoie)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 24 Février 2011

Date de convocation : 18 février 2011

L'an deux mil onze et le vingt-quatre février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DENCHE James, Maire.

Présents : Mme DENCHE Nicole - M. LASSIAZ François - M. COLLOMBIER Sébastien - M. ROIG Claude - M. VALAZ Christophe - M. DE VISSCHER Bruno – M. COLLOMBIER Carole - Mme PEUDON Corinne - M. MARTIN Yves - Mme DA SILVA Odette

Excusés : M. TRAVERSIER Thierry - MARCHAL Rémy -

Absents : M. ANDRE Frédéric - M. PELTIER Jean-Marie

Secrétaire : M. VALAZ Christophe

DELIBERATION 2011-02-001

OBJET : achat de sel pour le salage des routes– convention avec le Conseil Général

Le Maire,

présente au conseil municipal une convention à signer avec le Conseil général de la Savoie, concernant la fourniture de sel.. La convention est valable pour la période hivernale 2010-2011. Elle est renouvelable, chaque période hivernale, sauf dénonciation.

Le remboursement de la commune sera établi sur la base d'une tarification notifiée par le responsable du Territoire de développement Local d'Albertville-Ugine pour l'année concernée.

Le Conseil Municipal,

Approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

DELIBERATION 2011-02-002

OBJET : ECOLE- Décision de sortir du regroupement pédagogique intercommunal Esserts-Blay-St-Paul-Rognaix

Le Maire rappelle que le Regroupement Pédagogique Intercommunal ESSERTS-BLAY / ROGNAIX / SAINT PAUL SUR ISERE fonctionne sans interruption depuis la rentrée de l'année scolaire 1992-1993.

Une convention signée entre les trois communes a fixé la répartition des frais scolaires. C'est la seule convention qui lie les trois Communes.

Le Maire, Claude Roig et Nicole Denche ont rencontré Mme l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale. Le fonctionnement du RPI et ses difficultés ont été évoqué. L'inspectrice n'était pas informée du grand nombre d'élèves (24) scolarisés dans des communes extérieures au RPI. Elle nous a demandé la liste et les évolutions des effectifs par rapport aux enfants scolarisés à l'extérieur.

Les élus d'Esserts-Blay se sont penchés sur le fonctionnement du RPI et on pu débattre de tous les points grâce au tableau réalisé par la commission scolaire qui présentait les avantages et les inconvénients de la sortie du RPI

Les problèmes afférents aux transports (horaires, fatigue des enfants) ont, entre autres, été mis en avant, ainsi que le risque de ne pas avoir un troisième enseignant à la rentrée de septembre.

Le Maire demande donc au conseil municipal de délibérer sur le maintien ou non de la commune d'Esserts-Blay dans le RPI

Le Conseil Municipal,

Décide par 6 voix contre 5 de quitter le Regroupement Pédagogique Intercommunal à compter de la rentrée scolaire 2011.

Ont voté pour : LASSIAZ François-COLLOMBIER Sébastien-MARTIN Yves-VALAZ Christophe-DE VISSCHER Bruno-DA SILVA Odette

Ont voté contre : DENCHE James - DENCHE Nicole - COLLOMBIER Carole -PEUDON Corinne - ROIG Claude

Il est décidé que tous les élus devront participer à cette nouvelle organisation et que des réunions de travail seront organisées avec tous le conseil municipal. De nouvelles répartitions de tâches devront être mise en place rapidement afin de répondre aux nouveaux besoins.

DELIBERATION 2011-02-003

OBJET : Transformation des garages de l'école en garderie périscolaire avec coin repas. Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2011

Le Maire,

communique au conseil municipal le dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux suivants :

Transformation des garages de l'école en garderie périscolaire avec coin repas

TOTAL ESTIMATIF : 174750.00 HT

- TRAVAUX : 151. 750.00 HT
- MAITRISE D'ŒUVRE + Bureau Contrôle + SPS + Assurance 23 000 € HT

Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de transformation des garages de l'école en garderie périscolaire avec coin repas

Approuve le coût prévisionnel des travaux + mobilier pour un montant de 174750 euros HT

Approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières sollicitées de Etat (DETR), Région (subvention économie d'énergie)

Demande à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2011 la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération dès juin 2011.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2011 de la commune

Autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et signer les documents correspondants

- **ASSAINISSEMENT**

Dans l'attente de précisions des services départementaux, la décision est reportée.

- **AULA**

- Tarification

Le conseil municipal prend connaissance d'un projet d'aménagement des tarifs de location. S'ensuit un échange d'idées. La décision est reportée.

Le Maire.